

## ENQUÊTE SLS



### Qu'est-ce que l'enquête SLS ?

La loi du 4 mars 1996 impose aux organismes Hlm de réaliser l'enquête SLS auprès de leurs locataires non-bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Réalisée tous les ans, cette enquête détermine, selon la situation familiale et financière, si un locataire doit s'acquitter d'un Supplément de Loyer de Solidarité (SLS).

### Non-réponse ou réponse incomplète : quelles sanctions ?

Le locataire qui ne répond pas à cette enquête — ou ne fournit pas les pièces justificatives demandées — dans un délai d'un mois s'expose à des pénalités financières fixées par l'Etat, à savoir :

> la facturation pour frais de dossier de 25 € non-remboursables (décret) ;

> la facturation d'un montant forfaitaire provisoire de SLS (jusqu'à 3 000 euros par mois), remboursable selon le montant des revenus, dès réception de l'enquête complète ;

> si non-réponse à l'enquête 2 années consécutives, la perte du droit au maintien dans les lieux.

## CAMPAGNE SLS 2021 - RÉPONSE OBLIGATOIRE SOUS 1 MOIS



### Qui est concerné ?

Tous les locataires de PATRIMOINE non-bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et résidant en dehors des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).



### Comment répondre à l'enquête SLS ?

**Par Internet : simple, rapide, gratuit, sécurisé et accessible 7/7j - 24/24h**

Si vous avez choisi l'envoi par Internet, vous pourrez répondre **via le site web de PATRIMOINE**, à l'aide des identifiants que vous aurez reçus début novembre avec la procédure à suivre pour répondre à l'enquête en ligne.

[www.sa-patrimoine.com](http://www.sa-patrimoine.com)

▷ Espace locataire

▷ Répondre à l'Enquête SLS 2021

### Par courrier

Si vous avez choisi l'envoi par courrier, remplissez le formulaire d'enquête papier reçu début novembre. Joignez les justificatifs et retournez l'ensemble à l'aide de l'enveloppe jointe (à affranchir).



## DOSSIER COMPLET

### Justificatifs à fournir pour tous les occupants du logement

- > Personnes imposables : **copie de l'avis d'impôt établi en 2020** (sur les revenus de 2019)
- > Personnes non-imposables : **copie de l'avis de situation déclarative des revenus (ASDIR)**
- > le cas échéant, copie de la carte mobilité inclusion (CMI) avec mention Invalidité à 80% **ou** copie de la carte d'invalidité
- > tout document justifiant d'un changement de situation familiale ou financière



### Envoi par Internet : le format PDF est impératif

Si vous avez choisi l'envoi par Internet, tous vos justificatifs sont à transmettre au format PDF.

> **Vous pouvez scanner vos documents au format PDF avec votre smartphone** en téléchargeant une appli gratuite, comme **Genius Scan** ou **Scanbot**

> **Vous pouvez récupérer votre avis d'impôt 2020 au format PDF** en vous connectant à votre espace particulier sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



## 5 conseils pour mieux vous chauffer

A en juger par les températures de ces dernières semaines, l'hiver 2020-2021 est bien en avance ! Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, qui incite les personnes âgées et "à risque" à rester chez elles, PATRIMOINE a décidé – en concertation avec ses homologues bailleurs et les représentants des locataires – d'allumer les chaufferies collectives début octobre, soit 2 semaines avant la date habituelle. Une décision exceptionnelle, qui ne dispense pas d'appliquer les conseils suivants pour mieux se chauffer... sans se ruiner !



### Aérez votre logement 10 minutes par jour

Laisser les fenêtres ouvertes en plein hiver : drôle d'idée ? Pas tant que ça... **Aérer votre logement 10 minutes par jour permet de renouveler l'air**, d'évacuer l'humidité et donc d'avoir **un air plus sec, plus facile à chauffer**.



### Ne perturbez pas la ventilation du logement

**Ne bouchez jamais une entrée d'air ou une grille d'aération** : elles servent à évacuer l'humidité de la pièce. Si vous les bouchez, il ne fera pas plus chaud dans votre logement, au contraire : **l'air trop humide sera plus difficile à chauffer**. De plus, **vous allez faciliter l'apparition de moisissures** qui vont dégrader votre logement et la qualité de l'air.



### La nuit, fermez les volets et les rideaux

Une grande partie des pertes de chaleur d'un logement se fait par les menuiseries (portes et fenêtres). À la tombée de la nuit, fermez vos volets et tirez vos rideaux si vous en avez. **Vous limiterez ainsi les pertes de chaleur**.



### Évitez l'utilisation de chauffages d'appoint

En plus de faire grimper en flèche votre consommation d'énergie, **les chauffages d'appoint peuvent être à l'origine d'intoxications et de départs de feu**. À éviter absolument !



### Maintenez une température modérée

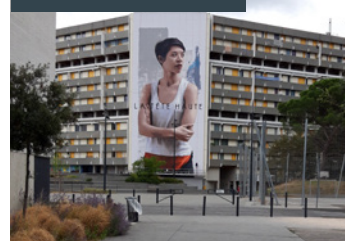
> Si votre logement dispose d'un chauffage collectif, la chaleur diffusée par vos radiateurs dépend de la température extérieure et de celle de votre logement. **Lorsque la température de votre logement atteint les 19°C réglementaires, vos radiateurs peuvent donc être froids ou tièdes, sans que ce soit une anomalie**.

> Si vous bénéficiez d'un chauffage individuel, qu'il soit électrique ou au gaz, c'est vous qui choisissez la date d'allumage du chauffage et définissez la température dans votre logement. **Une température de 19°C dans la journée et de 17°C la nuit est suffisante**. Pensez que **1°C de plus, c'est 7% d'augmentation sur votre facture**.



### CONSEIL BONUS Chaudière gaz : pensez à l'entretien annuel

**Si votre logement est équipé d'une chaudière gaz individuelle, son entretien annuel est une obligation réglementaire et de sécurité**. Cela permet de maintenir les performances de l'équipement. **Cette prestation est incluse dans votre Contrat Multiservices**, réalisé par CGMI ou LOGISTA. Si l'entretien n'a pas été réalisé depuis plus d'un an, contactez votre prestataire Multiservices pour convenir d'un rendez-vous !



## À Bellefontaine, un graff géant réalisé avec les habitants

Achevé le 1<sup>er</sup> octobre dernier, un nouveau graff a fait son apparition place Niki de Saint Phalle, quartier Bellefontaine à Toulouse.

Auteurs de l'œuvre, Paul et Rémi – deux graffeurs connus sous le nom de *Sismikazot* – le confient volontiers : ils n'ont jamais exercé leur art à une telle hauteur ! Et pour cause : avec ses 11 étages, le mur pignon de l'immeuble Tintoret (appartenant au Groupe des Chalets) monte à plus de 30 mètres de haut.

### Un graff qui met les femmes à l'honneur

Durant plusieurs semaines, les graffeurs ont travaillé avec les habitants du quartier. Au programme : choix d'images et ateliers d'écriture sur le thème "La femme dans l'espace public". Résultat : c'est une femme à l'allure moderne et déterminée qui veille, "la tête haute", sur la place et le quartier.

Cette œuvre a été réalisée avec le soutien de Coop'IB (PATRIMOINE, Groupe des Chalets et Toulouse Métropole Habitat), ainsi que des partenaires institutionnels (Toulouse Métropole - Direction de l'Action Territoriale, Préfecture, Conseil Départemental) et associatifs (AFEV, CSF, Ecole et Nous, Vivre Ensemble).